

SOMMAIRE

Page 1 : - Editorial

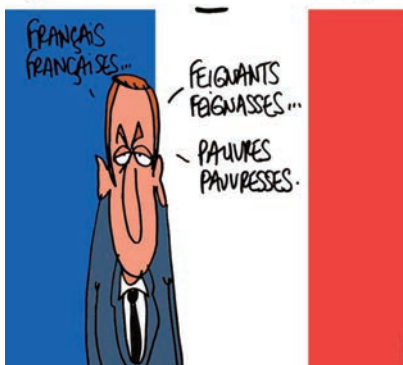
Page 2 : - Prélèvement de l'impôt à la source
- Deux ouvrages disponibles

Page 3 : - Info amiante
- Contre la pauvreté, des solutions existent

Page 4 : - Réforme des retraites en trompe l'oeil
- EHPAD, aides à domicile : des avancées

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à toutes

MACRON VA ANNONCER SON PLAN PAUVRETE.



**FÉDÉRATION NATIONALE
DES TRAVAILLEURS
DE L'ÉTAT**

263, rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 55 82 89 00
Fax : 01 55 82 89 01
E-mail : trav-etat@cgt.fr

EDITORIAL



L'ambition de notre Conseil National, avec son union fédérale, c'est de militer pour changer les bases de notre société qui considère que les salariés sont inutiles une fois à la retraite.

Ce gouvernement et le patronat nous présentent comme des privilégiés. Ils nous imposent le durcissement des conditions pour obtenir une retraite, un blocage des pensions, des mesures fiscales régressives et une hausse de la CSG sans oublier la Casa de 0,3%.

Avec l'annonce d'une nouvelle réforme des retraites, c'est aussi une remise en cause des fondements de la Sécurité sociale.

Nous appelons l'ensemble des unions fédérales pour travailler à un rassemblement le plus large possible afin d'imposer une solidarité intergénérationnelle, une société de tous les âges.

Nous contestons le projet du « président de la finance », M. Macron, puisque ce n'est pas une simple réforme qu'il veut mettre en place. Il porte la volonté d'imposer un réel changement de société au bénéfice des actionnaires et du capital, en un mot de la finance.

Macron et son gouvernement veulent faire disparaître les principes de solidarités issus du Conseil National de la Résistance.

Ce projet serait le passage d'un système à prestations définies où l'on connaît le niveau de sa pension à celui de cotisations définies où l'on sait combien l'on verse mais pas combien l'on percevra.

Ce serait la prise en main des retraites par les fonds de pensions et de la finance.

Oui, actifs, jeunes, privés d'emploi, retraités, nous sommes tous concernés. Nous avons le devoir de faire connaître, encore mieux, les propositions de financement, de la CGT.

À nous, retraités et union fédérale, il nous revient de participer à construire, dans notre Fédération et plus largement, une réponse unitaire, rassembleuse et audacieuse.

Notre Conférence Nationale des 28 et 29 janvier 2019, sera un moment important pour débattre d'une autre société, pour imposer une société de tous les âges.

Réaffirmons, comme le disait Ambroise Croizat : « Rien ne pourra se faire sans vous, la Sécurité sociale n'est pas qu'une affaire de lois et de décrets. Elle implique une action concrète sur le terrain, dans la cité, dans l'entreprise. Elle réclame nos mains. ».

Michel Camatte
Responsable UFR

▼ PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE UNE MANIPULATION EN MARCHÉ !

/ Gilles LE MIGNON

Le prélèvement de l'impôt à la source risque d'être compliqué pour les contribuables, les entreprises et l'État.

Dans la vie réelle, les citoyens et citoyennes vivent des situations différentes. Ils habitent chez leurs parents. Ils les aident. Les revenus évoluent. Ils cumulent des CDD. Ils se marient. Il y a des naissances. Ils divorcent. Ils prennent leur retraite. Etc.

Le système proposé ne pourra pas s'adapter à ces changements. Malgré les propos rassurants du ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, c'est mensonger de dire que ce sera simple.

Il faudra toujours continuer à faire une déclaration d'impôts (en ligne pour tout le monde à compter de l'année prochaine), à recevoir un avis d'imposition et de plus, être soumis à des rectifications régulières dont on nous dit qu'elles seront réglées très rapidement. D'autre part, concernant le taux d'imposition, ce n'est pas clair. En France, notre spécificité est l'impôt progressif. Plus on a de revenus, plus le taux d'imposition est élevé. Avec le

prélèvement à la source cela se complique puisqu'en janvier 2019, on ne connaîtra pas le montant de vos revenus perçus en octobre, si vous avez changé ou perdu un emploi, pris votre retraite, etc. Par conséquent, le service des impôts ne pourra pas donner le bon taux pour l'année de prélèvement.

Le gouvernement répond qu'en cours d'année, vous pourrez modifier votre taux à condition d'en faire la demande à l'administration fiscale. Celle-ci amputée de 30 000 suppressions de postes ne sera pas en capacité de modifier votre taux rapidement car pour effectuer cette opération, ce n'est pas trois mois de délai comme annoncé mais six mois qu'il faudra, si tout va bien. Ce qui va changer. Deux exem-

ples :

- celui d'un salarié qui part à la retraite en 2018 : son impôt en 2019 sera calculé sur sa pension et non sur son dernier salaire. Attention, les primes de départ à la retraite (Pour certaines catégories de personnels) versées en 2018 seront soumises à l'impôt en 2019, puisqu'elles sont considérées comme des revenus exceptionnels.

- les pensions des retraités vont être ponctionnées directement, ce qui ne sera pas totalement indolore, notamment pour les retraités qui ont d'autres revenus que leurs pensions de retraite.

Le gouvernement avec le prélèvement à la source, cherche à imposer un taux unique pour tous, remettant ainsi en cause le principe de la contribution à hauteur

des moyens de chacun de manière égalitaire, c'est-à-dire l'égalité devant l'impôt. Il aurait été plus judicieux de s'appuyer sur un système qui fonctionne bien comme c'est le cas de la mensualisation, et que cela reste sous le contrôle de l'État, plutôt que de se lancer dans une aventure aussi improbable et complexe.



▼ DEUX OUVRAGES DISPONIBLES A LA FNTE

Les Établissements Militaires de Bourges : une grande et belle histoire humaine ! (10€)

C'est un document riche en événements et en anecdotes qui met en avant la conscience de classe de celles et ceux qui ont contribué au développement de nos arsenaux et établissements d'État.

Un document placé sous l'égide de l'Institut CGT d'Histoire Sociale en Région Centre.

AZF / TOTAL responsable et coupable : Histoire d'un combat collectif (12€)

Un livre écrit à la suite du jugement du 31/10/2017 rendu par la Cour d'appel de Paris.

Ce livre revient sur les causes de l'explosion. Il expose la complète responsabilité de l'industriel et témoigne du long combat des victimes pour que cette responsabilité soit reconnue.

Le suivi médical spécifique aux victimes de l'amiante reconnues au tableau 30B est en passe d'être rétabli.

Rappelez-vous, nous avons déjà écrit à plusieurs reprises sur ce sujet. Le suivi médical des malades de l'amiante reconnus au tableau 30B (plaques pleurales,...) avait cessé d'être en 2014, suite à une décision ministérielle de recentrer le service d'expertise médicale à la Sous-direction des Pensions de La Rochelle. Cette décision entraînant la disparition des médecins conseils locaux, acteurs majeurs de ce suivi médical.

Malgré plusieurs interventions en commun avec l'Adéva, notamment à Cherbourg, auprès du ministre Le Drian, celui-ci n'a pas écouté la colère et le sentiment d'abandon

ressentis par les victimes suite à cette décision.

En juin 2017, un nouveau suivi a été remis en place, seulement sur la place de Cherbourg, fief de l'ancien ministre de l'Intérieur.

Cet état de fait nous a fait réagir car il est inadmissible qu'il n'y ait que Cherbourg qui puisse en bénéficier. Faut-il rappeler les 5000 maladies professionnelles dues à l'amiante déclarées et reconnues dans le ministère, et les 4000 fautes inexcusables de l'Employeur auxquelles celui-ci a été condamné ?

C'est pourquoi, lors de son passage à Cherbourg le 7 décembre 2017, la section CGT des retraités de l'arsenal a rencontré Sébastien Jumel, député communiste de Dieppe, pour lui faire part de cette situation et lui demander d'intervenir auprès de la ministre des

Armées, Florence Parly, afin qu'elle redonne des moyens pour un rétablissement de ce suivi médical, partout au ministère.

Un courrier dans ce sens a été envoyé par Sébastien Jumel le 8 février 2018, qui a reçu une réponse favorable le 8 octobre dernier.

La ministre des Armées, Florence Parly, s'engage à étendre ce qui a été mis en place sur Cherbourg dans tout le ministère, pour les ouvriers de l'État reconnus malades au tableau 30B.

À nous maintenant d'être vigilants et de vérifier, chacun dans son secteur, à ce que ce suivi, qui se concrétise par un livret de prise de rendez-vous et un mode d'emploi, soit réellement mis en place.

▼ CONTRE LA PAUVRETÉ DES SOLUTIONS EXISTENT

En 2017, le gouvernement a décidé de supprimer l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, représentant un cadeau fiscal de près de 4 milliards d'euros pour les 350 000 plus grandes fortunes.

Au mois de septembre 2018, le président de la République présentait le plan pauvreté pour un montant de 8 milliards d'euros.

Face à la suppression de l'ISF, la balance ne penche pas en faveur des 8,8 millions de personnes en situation de pauvreté dont un million de retraités.

Quatre priorités figurent dans ce plan : la petite enfance, l'emploi, les aides sociales et le logement. En résumé, il y aurait la création de 30 000 places dans les crèches ; l'extension de la garantie jeune et obligation de formation jusqu'à 18 ans ; une aide unique pour financer une mutuelle de santé ; la résorption des bidonvilles dans un délai de quatre années.

Quand on est la 6e puissance mondiale, que la Bourse bat des records et que les dividendes versés aux actionnaires sont florissants, ce plan n'aurait jamais dû voir le jour.

La CGT a d'autres propositions pour éradiquer

ce fléau :

- augmenter le SMIC à 1800 euros ;
- engager des négociations salariales par branche ;
- réduire le temps de travail à 32 heures hebdomadaire ;
- engager un plan de formation conséquent ;
- revaloriser les pensions de retraite avec un minimum au niveau du SMIC à 1800 euros ;
- porter les pensions de réversion à 75%, sans conditions de ressources ;
- supprimer la CSG ;
- revaloriser les minimas sociaux.

Pour satisfaire ces besoins l'argent existe, d'autres choix sont possibles :

- rétablir l'ISF ;
 - augmenter l'impôt sur les hauts revenus et les revenus du capital ;
 - combattre l'évasion fiscale ;
 - supprimer les exonérations des cotisations sociales et taxer les revenus financiers ;
 - taxer les employeurs abusant des emplois précaires ;
 - réorienter le CICE vers la lutte contre la pauvreté.
- « Le pognon de dingue », monsieur Macron, il est là, il suffit d'aller le chercher, peut-être juste en traversant la rue !

▼ REFORME DES RETRAITES EN TROMPE L'OEIL

/ Christian BESSON

Les familles de retraités

Le gouvernement qualifie le système de retraite actuel d'illisible, en raison, notamment, du nombre de régimes existants

En fait, ces derniers s'organisent en trois familles :

- les salariés du privé ;
- les non-salariés (commerçants, professions libérales, exploitants agricoles, etc...) ;
- les salariés sous régimes statutaires ou spéciaux. Parmi ces derniers, les fonctionnaires civils et militaires, les ouvriers de l'Etat, les salariés des entreprises et établissements publics (SNCF, RATP, Banque de France...) aux régimes très comparables, ainsi qu'une série de professions et d'entreprises (Clercs et employés de notaires, la Comédie Française, le Port autonome de Bordeaux, etc...)

Les éléments de langage abusifs

Harmonisation, équité :

Les précédentes réformes ayant réduit les écarts entre les régimes du privé et du public, aujourd'hui, à parcours comparables et qualifications identiques, ces salariés ont le même niveau de retraite. Lisibilité :

- les assurés ont droit à l'information sur leur retraite ; droit qui remonte à 2003, ...
- créée en 2014, le groupement d'intérêt retraite a lancé Info-retraite.fr qui permet aux poly-pensionnés de connaître leurs droits, les différents régimes étant connectés entre eux.
- l'accord d'unification, au 1er janvier 2019, des complémentaires Agirc et Arrco, date de 2015.

Compte notionnel (modèle suédois) ou régime par points

Le gouvernement n'a pas tranché. Les deux systèmes calculent la retraite sur l'ensemble de la carrière (actuellement les 25 meilleures années dans le privé et les 6 derniers mois dans le public) et incitent à travailler au-delà de l'âge légal pour alimenter le compte

ou gagner des points. Ce que feront les personnes qui voudront améliorer leur pension de retraite si elles n'ont pas souscrit à la retraite par capitalisation qu'en toute logique la réforme prévoira.

Résultat : intégrer tous les assurés dans un même régime obligatoire « équitable » entraînera la baisse

généralisée des pensions de retraite pour les futurs retraités avec des conséquences immédiates sur les retraites actuelles avec une baisse de la solidarité et l'accentuation de désengagement des employeurs.

Le Medef en rêvait depuis si longtemps...

▼ EHPAD, AIDES À DOMICILE : DES AVANCÉES / Jean-Claude HAMELLIN

Les actions du 30 janvier et du 15 mars 2018 ont incontestablement obligé le gouvernement à revoir sa copie.

La force alors déployée par les personnels des EHPAD, des aidants, des familles, des retraités et salariés en activité, l'a fait reculer. Des mesures immédiates sont annoncées :

- financement de la prévention, à domicile comme en établissement, afin de permettre à la population de vivre sans incapacité, le plus longtemps possible ;
- soutien aux aidants qui pourraient s'octroyer des périodes de répit, en développant l'accueil de jour et en améliorant l'articulation entre vie professionnelle et soutien aux personnes âgées ;
- les Ehpads recevraient des aides supplémentaires afin d'embaucher des personnels soignants. En outre, la réforme de la tarification des Ehpads ne devrait conduire à aucune baisse des dotations, ni en soins, ni en moyens relatifs à la dépendance pour 2018 et 2019 ;
- la présence médicale serait renforcée la nuit par des infirmiers ;
- 1000 places d'hébergement temporaire en Ehpads, pour les personnes sortant d'hospitalisation seraient financées.

Au-delà de ces mesures immédiates, une concertation au travers de débats publics entre les différents acteurs et les citoyens sera organisée au niveau national et dans les territoires. L'objectif est de fixer le socle de biens et de services nécessaires à une meilleure prise en charge de nos aînés.

Satisfaction d'avoir été partiellement écouté mais la crainte qu'une nouvelle journée de solidarité soit imposée aux salariés en activité pour améliorer la prise en charge de la perte d'autonomie, existe.

La CGT s'y oppose et réaffirme que la perte d'autonomie, quel que soit l'âge, fait partie des risques qui doivent être couverts par la branche maladie de la Sécurité sociale. Ainsi, la CGT récuse l'idée du gouvernement d'instaurer une branche supplémentaire de la Sécurité sociale pour couvrir la perte d'autonomie, qui ouvrirait en grand la porte aux assurances privées.